

Syndicat Mixte de Collecte et
de Traitement des Ordures Ménagères
du secteur de Thiviers

PROCES VERBAL de la réunion du COMITE SYNDICAL

L'an deux mille quinze, le jeudi vingt-cinq juin à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de collecte des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint Martial d'Albarède, sous la présidence de Monsieur FAUCHER Jean-François.

Date de la convocation : le 12 juin 2015
Secrétaire de séance : Philippe LATOUR

Nombre de membres en exercice : 137
Nombre de membres présents : 74
Nombre de pouvoirs : 0

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal (Téléchargeable sur votre espace « mairie » sur le site internet www.smctom-thiviers.com)
- Election partielle du bureau syndical, élection d'un nouveau suppléant SMD3
- Statuts du SMCTOM du secteur de Thiviers
- Statuts du SMD3
- Rapport d'activité (à télécharger sur votre espace « mairie » sur le site internet www.smctom-thiviers.com)
- Acquisition d'un polybenne neuf
- Vente d'une remorque
- Participation aux frais de réfection du chemin d'accès à la déchetterie d'Hautefort
- Complément d'information concernant l'enveloppe parlementaire
- Marché transport des déchets résiduels sur le département de la Dordogne (lot n°3)
- Vie des marchés
- Décisions prises par le bureau syndical

Le Président ouvre la séance à 17h30 et remercie les membres présents.
Monsieur Philippe LATOUR, est désigné secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu du comité syndical du 12 mars 2015

Le compte rendu du comité syndical du 12 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

- Election du bureau syndical, élection d'un membre suppléant au SMD3

Le Président explique aux membres de l'assemblée que suite au décès de Monsieur Gérard LACONGERIE, 1er Vice-Président du SMCTOM du secteur de Thiviers il convient de faire procéder à une nouvelle élection.

Il appartient désormais au comité syndical d'élire ses vice-présidents, membres ;

Le Président, Jean-François FAUCHER fait appel à candidature.

Sont candidats :

-1er Vice-Président.

Monsieur Philippe ROUSSEAU, délégué de la commune de Dussac adhérente à la communauté de commune Pays de Lanouaille

-2ème Vice-Président

Monsieur Benoît MOUTON, délégué de la commune de Thiviers adhérente à la communauté de communes Pays Thibériens

-3ème Vice-Président

Monsieur Marc BUFFAT, délégué de la commune d'Excideuil adhérente à la communauté de communes Causses et Rivières

-4ème Vice-Président

Monsieur Yves CONGÉ, délégué de la commune de Jumilhac le Grand adhérente à la communauté de communes Pays de Jumilhac

-5ème Vice-Président

Monsieur Laurent MONTEIL, délégué de la commune de Ste Trie adhérente à la communauté de communes du terrassonnais en Périgord noir Thenon Hautefort

A l'issu du vote, il résulte du dépouillement des bulletins :

1er Vice-Président – communauté de communes Pays de Lanouaille :

Nombre de votants : 74

Blanc ou nul: 0

Nombre de suffrage exprimés : 74

Majorité absolue : 38

Monsieur Philippe ROUSSEAU ayant obtenu 74 suffrages est déclaré élu premier vice-président.

2ème Vice-Président – communauté de communes Pays Thibériens :

Nombre de votants : 74

Blanc ou nul: 0

Nombre de suffrage exprimés : 74

Majorité absolue : 38

Monsieur Benoît MOUTON ayant obtenu 74 suffrages est déclaré deuxième vice-président.

3ème Vice-Président – communauté de communes Causses et rivières :

Nombre de votants : 74

Blanc ou nul: 0

Nombre de suffrage exprimés : 74

Majorité absolue : 38

Monsieur Marc BUFFAT ayant obtenu 74 suffrages est déclaré troisième vice-président.

4ème Vice-Président – communauté de communes Pays de Jumilhac :

Nombre de votants : 74

Blanc ou nul: 0

Nombre de suffrage exprimés : 74

Majorité absolue : 38

Monsieur Yves CONGÉ ayant obtenu 74 suffrages est déclaré quatrième vice-président.

5ème Vice-Président – communauté de communes du terrassonnais en Périgord noir Thenon Hautefort

Nombre de votants : 74

Blanc ou nul: 0

Nombre de suffrage exprimés : 74

Majorité absolue : 38

Monsieur Laurent MONTEIL ayant obtenu 74 suffrages est déclaré cinquième vice-président.

Le Président fait procéder à l'élection des membres du bureau :

Membres de la communauté de communes Pays de Lanouaille :

Candidats :

Monsieur Alain PIERREFITTE

Monsieur Alain POUQUET

Messieurs Alain PIERREFITTE et Alain POUQUET ayant obtenu la majorité absolue sont élus membres du bureau.

Membres de la communauté de communes Pays Thibériens :

Candidats :

Monsieur Philippe GIMENEZ

Monsieur Francis SEDAN

Messieurs Philippe GIMENEZ et Francis SEDAN ayant obtenu la majorité absolue sont élus membres du bureau.

Membre de la communauté de communes causses et rivières :

Candidat :

Monsieur Jean-Claude PINAULT

Monsieur Jean-Claude PINAULT ayant obtenu la majorité absolue est élu membre.

Membres de la communauté de communes Pays de Jumilhac

Candidats :

Monsieur Michel TANCHAUD

Monsieur Paul CHEVAL

Messieurs Michel TANCHAUD et Paul CHEVAL ayant obtenu la majorité absolue sont élus membres.

Membres de la communauté de communes du terrassonnais en Périgord noir Thenon Hautefort

Candidats :

Madame Evelyne COLLIN

Monsieur Michel LAPOUGE

Madame Evelyne COLLIN et Monsieur Michel LAPOUGE ayant obtenu la majorité absolue sont élus membres.

Composition du bureau syndical :

1er Vice-Président.

Monsieur Philippe ROUSSEAU

2ème Vice-Président

Monsieur Benoît MOUTON

3ème Vice-Président

Monsieur Marc BUFFAT

4ème Vice-Président

Monsieur Yves CONGÉ

5ème Vice-Président

Monsieur Laurent MONTEIL

Membres :

Monsieur Alain PIERREFITTE

Monsieur Alain POUQUET

Monsieur Philippe GIMENEZ

Monsieur Francis SEDAN
Monsieur Jean-Claude PINAULT
Monsieur Michel TANCHAUD
Monsieur Paul CHEVAL
Madame Evelyne COLLIN
Monsieur Michel LAPOUGE

Le Président explique que Monsieur LACONGERIE Gérard était également délégué suppléant au SMD3 aussi il convient de procéder à son remplacement.

Nombre de votants : 74
Blanc ou nul : 0
Nombre de suffrages exprimés : 74
Majorité absolue : 38

Candidat à la suppléance de Monsieur Faucher Jean-François

-Monsieur Philippe ROUSSEAU

Après le vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants.

Monsieur Philippe ROUSSEAU a obtenu 74 suffrages.

Ayant obtenu la majorité absolue, est élu suppléant de Monsieur Jean-François FAUCHER au SMD3 :
Philippe ROUSSEAU

- **Statuts du SMCTOM du secteur de Thiviers**

Les statuts régissent les modalités de fonctionnement du SMCTOM du secteur de Thiviers (composition, compétences, ressources, mode de représentation..).

Les statuts du SMCTOM en vigueur à l'heure actuelle ont été adoptés par délibération du comité syndical et rendu exécutoire le 15 janvier 2015.

Conformément à l'article 12 des statuts actuels du SMCTOM les modifications statutaires sont décidés à la majorité des deux tiers des membres qui composent le comité syndical (article 5721-2-1) ;

Aujourd'hui il importe d'y apporter plusieurs modifications.

Le Président présente le projet.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent sans réserve la révision des statuts du SMCTOM du secteur.

- **Statuts du SMD3**

Le Président explique qu'une modification des statuts du SMD3, destinée à modifier le mode de représentation, s'impose au vu de l'évolution de la carte intercommunale du secteur des déchets dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale de la Dordogne.

Conformément à l'article XIII des statuts du SMD3, la modification de ces statuts est subordonnée à l'accord de la majorité qualifiée des collectivités adhérentes du SMD3. Il convient de délibérer sur la révision des statuts du SMD3.

Le Président présente les statuts du SMD3.

Les membres du comité syndical approuvent sans réserve la révision des statuts du SMCTOM.

- **Rapport d'activité**

Le Président présente aux membres du comité syndical le rapport d'activité 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

L'exposé entendu,

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le rapport d'activité 2014.

- **Acquisition d'un polybenne neuf**

Le Président explique aux membres du comité syndical qu'un marché en procédure adaptée est lancé pour :

- La fourniture d'un polybenne neuf 6x2 de 26 tonnes avec un bras de levage
- La location d'un polybenne

Lot n°1 117 000 € (châssis + location)
Lot n°2 37 000 € (bras de levage)

Le Président demande qu'on l'autorise à réaliser, signer le marché.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le Président à réaliser, signer toutes pièces relatives à ce marché.

- **Vente d'une remorque**

Le Président expose aux membres du comité syndical son projet de vente d'une remorque immatriculée 6876VT24 à la société REMORQUE LOUAULT SARL – 3 rue des prés 89170 SAINT FARGEAU pour procéder à l'acquisition d'une nouvelle.

Le Président demande qu'on l'autorise à :

- 1- vendre la remorque pour un prix de 7100 € TTC
- 2- signer tous documents relatifs à la vente
- 3- sortir de l'inventaire la remorque (numéro d'inscription de la remorque : 2005/2182/03)

Après en avoir délibéré, les membres du bureau syndical autorisent le président à :

- 1-vendre la remorque pour un prix de 7100 € TTC
- 2- signer tous documents relatifs à la vente
- 3- sortir de l'inventaire la remorque (numéro d'inscription de la remorque : 2005/2182/03)

- **Participation aux frais de réfection du chemin d'accès à la déchetterie d'Hautefort**

Le Président demande qu'on l'autorise à participer aux frais de réfection du chemin d'accès à la déchetterie d'Hautefort par fond de concours à hauteur d'un montant de 6963.66 €

Après en avoir délibéré les membres du comité syndical autorisent le Président à réaliser, signer tous actes relatifs à la participation financière.

- **Complément d'information concernant l'enveloppe parlementaire**

Le Président rappelle qu'en sa séance du 12 mars 2015 le comité syndical avait délibéré pour l'autoriser à procéder à toutes démarches nécessaires pour l'attribution d'une enveloppe parlementaire dans le cadre du projet d'extension et de sécurisation de la déchetterie de Thiviers.

Afin de mettre en action ce plan, il convient de compléter la délibération du 12 mars 2015, de procéder à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de Madame le Député Colette LANGLADE.

Pour information, le montant de cette subvention est de 9000 €

Monsieur le Président demande donc aux membres du comité syndical présents de :

- L'autoriser à procéder à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire
- L'autoriser à effectuer toutes démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée approuvent à l'unanimité et autorisent le président à procéder à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire, à effectuer toutes démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

Marché transport des déchets résiduels sur le département de la Dordogne

Le président demande aux membres de l'assemblée :

-de l'autoriser à répondre au marché public de transport des déchets résiduels publié par le SMD3 – 24 660 COULOUNIEUX CHAMIERES :

Lot n°3 :

Transport des déchets résiduels issus du centre de transfert de Dussac

-de l'autoriser à réaliser et signé le marché.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le Président à réaliser, signer toutes pièces concernant ce marché et les avenants éventuels.

- Vie des marchés

N°	Objet	Attributaire	Montant T.T.C	Durée	Date notification	Date effet
2015/DE n°01	Prestation de lavage et de réparation des vêtements de travail	ESAT OSEA 24750 TRELISSAC	8 100	3 ans	16/03/2015	01/04/2015 au 31/03/2018
2015/DE n°02	Fourniture d'une remorque neuve pour poly-benne, basculante, 2 essieux et reprise optionnelle d'une ancienne remorque	REMORQUE LOUVAULT 89 170 SAINT FARGEAU	28 890	4 mois	02/04/2015	02/04/2015
2015/DE n°03	Fourniture d'un véhicule utilitaire type "fourgon tôle"	Garage SERREAU 24752 TRELISSAC véhicule EXPERT	20 000	6 semaines	21/04/2015	21/04/2015
2015/DE n°4	Fourniture de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers	PLASTIC OMNIUM 35510 Cesson Sévigné	max> 50 000	2 ans	13/05/2015	13/05/2015 au 12/05/2017

- Décisions prises par le bureau syndical

1- RECYMAP

Signature d'une convention pour la reprise, valorisation des encombrants et plastiques durs

2- ADIVALOR

Signature d'une convention pour la reprise des plastiques de type bâches agricoles et films

3- Validation du taux d'avancement voté par le comité syndical du 12 mars 2015 et après avis de la CTP du 16 avril 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le Secrétaire de Séance

Philippe LATOUR



Le Président du SMCTOM

Jean-François FAUCHER

